

Votre message a bien été transmis.

**Pétition N° 0193/2012 Parlement Européen NO2
N° 1431/2015 Parlement Européen Heure d'été**

Maisons-Alfort le 28/11/2022

Madame la Première Ministre

J'ai l'honneur de vous écrire afin de solliciter votre bienveillance et votre acuité intellectuelle pour répondre sur un sujet qui met l'Europe en émoi face à un symbole du fascisme Européen, l'Heure d'été double des vaincus de 1945 pour le Benelux, l'Espagne et la FRANCE

Suite aux 2 votes du Parlement Européen sur la fin du Changement d'heure au niveau de l'Europe Votre Gouvernement fait des pieds et des mains pour maintenir un symbole du fascisme Européen Vos amis ont voulu imposer l'Heure d'été à la Nouvelle-Calédonie contrairement au droit Européen qui démontre tout l'attachement de votre idéologie de la Renaissance En marche a la révolution Nationale de Pétain

Cette mesure Heure d'été de 1942 pour la zone libre à la demande de la SNCF est contraire à la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe sur la pollution photochimique et a l'article 1f du Traite de Maastricht et article 6 du Traite de Lisbonne

Les mises en demeure et la condamnation de la France sur le NO2,PM10,PM2.5 et ozone par la Cour Européenne des justices ne vous préoccupent guère pour la santé des Françaises et français Cette mesure n'a jamais fait la moindre économie d'énergie déjà en 1940 pour la zone occupée et libre avec les deux textes de lois

**Loi du 18 décembre 1940 RELATIVE A LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ
JORF du 22 décembre 1940**

**Arrêté du 11 février 1942 PRIS EN APPLICATION DE L'ART. 1 (2E)DE LA LOI DU 18 décembre 1940 SUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ
JORF du 22 février 1942**

Vous pouvez toujours falsifier l'histoire avec des boniments, avec un faux rapport de l'Assemblée Nationale de 2018

En vertu des articles 40 et 223.6 du Code pénal et du Principe de précaution, article 190 et 191 du Traité de Lisbonne Par l'application du principe de précaution administratif

Le principe de précaution s'impose aux administrations. Il les oblige à développer en leur sein des procédures de prévision et d'évaluation afin de tenter de prévenir les risques majeurs pouvant conduire à l'engagement de leur responsabilité. Le principe de précaution a été introduit en droit français par la loi Barnier du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement. Selon ce principe, "l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable".. Ce principe a aujourd'hui valeur constitutionnelle. En effet, la révision constitutionnelle du 1er mars 2005 a annexé la Charte de l'environnement à la Constitution. Or, l'article 5 de la Charte dispose : "Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage" Lors de l'incendie en Gironde 30.00

hectares ont brûlé et aucune alerte aux PM10,PM2.5,OZONE et NO2 malgré les recommandations de l'OMS pour la protection à la santé sous la covid19

Le seuil en France pour le NO2 est de 360 µg/M3 d'air sur 3H Ce seuil a été inventé par votre Gouvernement afin d'échapper aux alertes pour la santé malgré la condamnation de la France par la Cour Européenne des justices sur le NO2 et PM10

L'Atmo Nouvelle Aquitaine a suspendu la surveillance de l'air De mi-juillet à fin septembre, Atmo s'est résolu à suspendre la publication de son indice de la qualité de l'air. L'outil n'était pas prévu pour mesurer toutes les molécules émises lors d'événements aussi extrêmes malgré la condamnation de l'État Français APRÈS LE NO2, LES PM10 : LA FRANCE CONDAMNÉE PAR LA COUR DE JUSTICE DE L'UE POUR NON-RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le 28 avril 2022, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'UE (CJUE) pour non-respect de la directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air ambiant, et plus spécifiquement pour « dépassement de manière systématique et persistante » de la valeur limite de concentration (VLC) journalière pour les PM10

Les conséquences sanitaires sont graves et déplorables par votre inertie en trouvant comme réponse des vaccins OGM qui sont contraires à la décision de la Cour Européenne des Justices et de la directive OGM

La preuve aucun vaccin n'a fait aucune étude de la covid19 et l'aggravation de la pollution photochimique à l'OZONE,NO2,PM10 et PM2.5

L'acide nitreux joue un rôle primordial dans la circulation et l'aggravation des polluants photochimiques

Vous avez laissé se développer la pollution photochimique malgré la dernière mise en demeure sur la vapeur d'eau industrielle et nucléaire par la Commission Européenne

Depuis 2012 je participe à faire appliquer le respect des seuils à la protection de la santé malgré le silence assourdissant du Ministère de la Santé pour garantir une protection élevée que confère le droit européen à ce sujet Article 35 du Traité de Lisbonne - Protection de la santé

Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union

Votre inertie sur la pollution photochimique qui ne repose que sur les transports démontre l'inertie face aux problématiques climatiques

Vous n'avez trouvé qu'une atteinte à la libre circulation des biens et des personnes, article 30 du Traité de Lisbonne, avec les Zones à faible Émission, mais vous ne supprimez pas volontairement la Source de la pollution atmosphérique et photochimique par l'Heure d'été, double contraire aux recommandations 1432 du Conseil de l'Europe et Recommandation CM/Rec(2022)20 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement (adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2022, lors de la 1444e réunion des Délégués des Ministres)

Madame la Première Ministre, je vous invite à respecter l'article 6 de la directive .La présente directive ne s'applique pas aux territoires d'outre-mer des États membres pour Saint-Pierre-et-Miquelon qui utilise l'heure d'été de Pétain de l'État français

Dans l'attente de votre annonce pour supprimer un fléau et une calamité pour la santé, le climat, la biodiversité et la pollution photochimique par un symbole de l'Europe Nouvelle, de la Révolution nationale, l'Heure d'été des vaincus de 1945

Les deux ordonnances ont été effacées en 1975 par l'Ami Papon le collabo résistant condamné pour complicité de Crime contre l'Humanité

La preuve est consignée et notée par les trois rapports parlementaires, de Mme Ségolène Royal, rendu public en mars 1990, est resté sans effet et que la proposition de loi votée au Sénat la même année n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.. De François Michel Gonnot Changement d'heure : l'heure du changement : rapport au Premier ministre Alain Juppé

Faut-il en finir avec l'heure d'été ? Philippe FRANÇOIS Délégation du Sénat pour l'Union européenne - Rapport No 13 - 1996 / 1997

Dans l'attente de votre réponse et de votre assentiment Républicain sur un sujet récurrent étant une avanée contre la démocratie française

Daigniez agréer, Madame La Première Ministre, L hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement Républicain Européen